



Fédération des Conseils de Parents d'Elèves - Marseille

Fermeture de l'école provisoire de Capelette-Curtel

[Communiqué de presse - 24 mai 2022]

La ville a décidé de délocaliser l'école Capelette-Curtel sur le site de l'école Parc Dromel malgré toutes les alertes et inquiétudes exprimées par les parents de l'école sur les conséquences désastreuses sur le quotidien de leurs enfants.

La ville ferme donc l'école provisoire en l'absence de textes juridiques autorisant la prorogation du permis de construire précaire dont bénéficiait l'école Capelette-Curtel et s'engage donc à démolir rapidement les bâtiments. Cette décision se base sur l'argument que l'école provisoire est construite dans une zone inondable ... depuis 2015 et ne tient pas compte des avis et compte-rendus d'experts qui précisent que l'alerte en cas d'inondation sera donnée plusieurs heures avant la montée des eaux permettant ainsi l'évacuation de l'école et la mise en sécurité des enfants et des personnels.

La FCPE 13 n'accepte pas cette décision, et maintient que la conservation du bâtiment existant était une solution envisageable qui aurait permis de garantir aux enfants et à leurs parents l'accès à une école publique dans de bonnes conditions.

L'impact sur le quotidien des familles va être considérable sans pour autant éviter le risque à la personne en situation de risque d'inondation et de phénomènes de pluies violentes.

La FCPE accompagnera les familles et veillera à ce que les situations individuelles et les besoins particuliers de chacun soient considérés par la ville.

La FCPE demande à ce que les solutions à apporter par les pouvoirs publics soient étudiées avec les familles : transport scolaire, gratuité cantine, transport individuel (parent+enfant) etc.

Vos contacts

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves - Écoles de Marseille

Cécile Baron - Arnaud Dupleix - 06 95 98 94 11 - fcpe.marseille@gmail.com

Christophe Merlino - 06 45 87 61 09 - christophe.merlinofcpe13@gmail.com